



DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Commune de Garéoult

BILAN 2021

I - Rappel du dispositif

Initié à Garéoult en février 2017 dans le quartier « Ecart Centre », le dispositif « Participation citoyenne » vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Cette démarche permet de resserrer les liens entre voisins et de rassurer en cas d'absence du domicile.

Un avenant en juillet 2018 a étendu le dispositif au sud-est de la première zone.

Sans se substituer aux forces de l'ordre, ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Elle encourage les habitants d'un même quartier à être acteurs de leur sécurité en mentionnant aux services d'ordre tout évènement jugé inhabituel ou suspect.

Deux secteurs sont concernés sur la commune de Garéoult (plans en Annexe 1) :

- Ecart centre : Du chemin des Clos à l'ouest ; avenue Edouard Le Bellegou ; chemin André Malraux à l'est ; chemin des Bénégans au sud ; massif boisé nord.
- Sud Est : N° impairs du Boulevard de la Libération ; route de Brignoles au sud ; chemin Fernand Fabre à l'est ; n° impairs du chemin des Cadenières au nord ; n° impairs de l'avenue Edouard Le Bellegou à l'est.

II – Retour sur les délits d'appropriation en 2021

Années	Nombre total de délits d'appropriation	Secteur Ecart Centre	Secteur Sud Est	Secteurs non couverts par la participation citoyenne
2019	19	5	6	8
2020	10	4	3	3
2021	15	/	4	11

(Chiffres communiqués par la gendarmerie)

III – Actions menées en 2021

Il a été constaté par tous les acteurs (élus, gendarmerie, police municipale, référents quartier) que le dispositif avait très bien fonctionné au début de sa mise en place en 2017 mais s'était, par la suite, essoufflé.

Les actions sur 2021 ont porté sur plusieurs aspects de la Participation Citoyenne.

Sur le circuit de l'information

Création et validation du schéma de « circulation de l'information » (en annexe 2)

- ✓ Les habitants remontent les alertes aux services d'ordre (police municipale ou gendarmerie en fonction de l'horaire)
- ✓ La police municipale transmet un mail aux référents dès lors qu'elle a connaissance d'un fait à partir de la boîte mail dédiée pm.participation@gareoult.fr
- ✓ Les référents quartier diffusent l'information aux adhérents au dispositif de leur quartier via les adresses mail communiquées par les habitants

Sur l'accompagnement des référents quartier

- Création d'une carte de « référent quartier » avec photo pour justifier de leur rôle auprès des habitants
- Les référents demandent aux administrés de leur secteur une adresse mail afin de pouvoir leur transmettre rapidement les informations reçues par la police municipale
- Participation au Forum des Associations de septembre 2021 pour faire connaître le dispositif et faire appel au bénévolat
- Envoi par la Mairie d'un courrier d'information à tous les habitants des quartiers concernés pour rappeler le dispositif participation citoyenne et faire émerger de nouvelles candidatures à la fonction de référents. Ce courrier annonçait également la campagne de « porte à porte » par les référents quartier prévue pour en fin 2021 → recueil de 17 candidatures

Afin d'optimiser la répartition des secteurs, les référents se sont réunis, à leur initiative, pour procéder au partage des secteurs.

Sur l'animation du dispositif

- Lancement d'une nouvelle campagne de distribution d'autocollants et d'un flyer d'information, en porte à porte, par les référents quartier.
Cette campagne a permis de créer du lien social notamment avec tous les nouveaux arrivants et de collecter les adresses mails des personnes souhaitant être informées des alertes
- Une plaquette d'information est intégrée dans le dossier remis lors de la journée d'accueil des nouveaux résidents, journée organisée par le service Communication

Sur le pilotage du dispositif

Il a été décidé d'instituer

- ✓ Des réunions de pilotage opérationnel organisées tous les 3 mois par la cohésion sociale (élue et agent municipal) à laquelle participent a minima, la Directrice Générale des Services, le représentant de la police municipale et les référents quartier.
- ✓ Une réunion annuelle de bilan - perspectives réunissant outre les « opérationnels » ci-dessus, les autorités en responsabilité de la commune (Maire, 1^{er} Adjoint, Maire Délégué en charge de la police municipale), de la police municipale et de la gendarmerie

III – CONCLUSION

Les actions menées en 2021 ont permis de réactiver efficacement la participation citoyenne.

17 nouvelles personnes se sont portées volontaires pour participer au dispositif en tant que référent quartier.

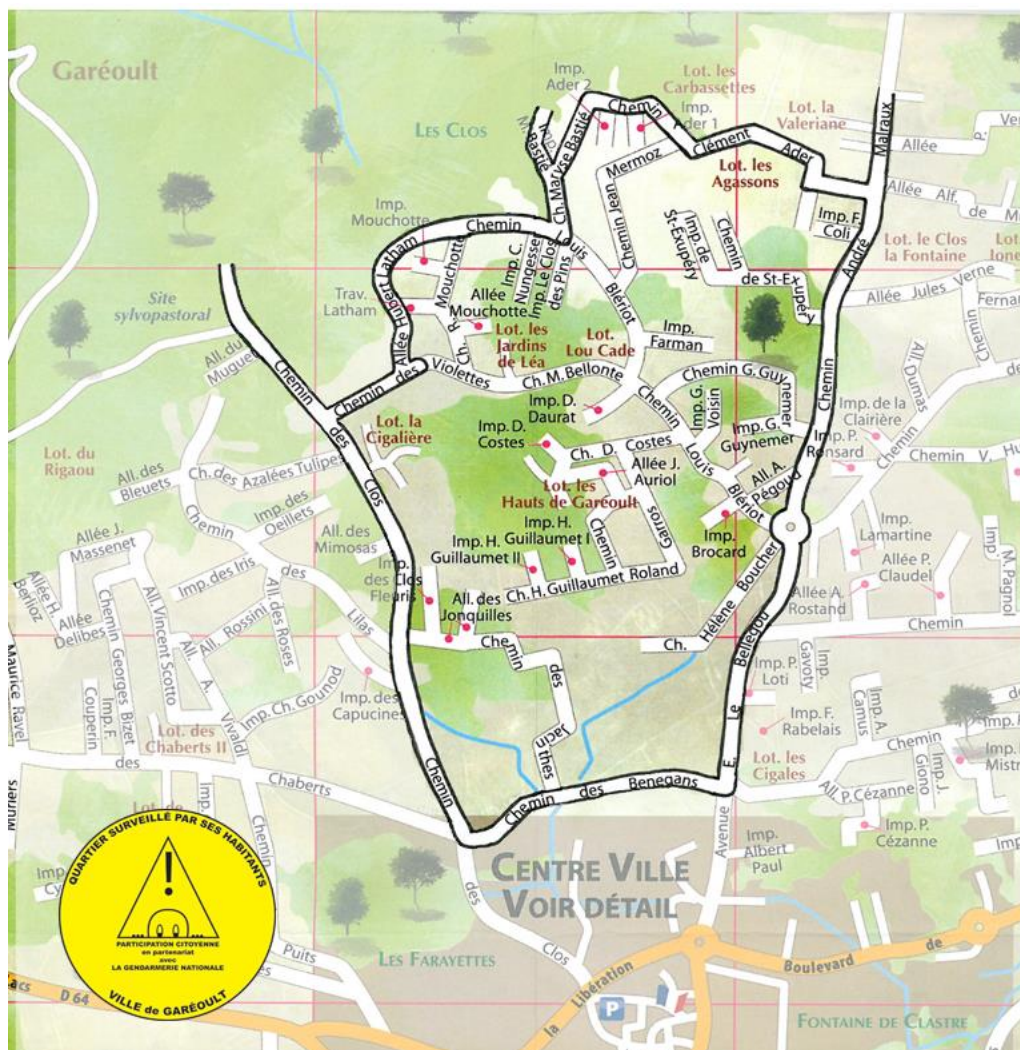
Les 1^{ers} retours sur la campagne de porte à porte sont très positifs. La plupart des habitants redécouvrent le dispositif et acceptent volontiers d'apposer l'autocollant sur leurs boîtes à lettres et de donner leur adresse mail.

Les nouveaux référents quartier ont bien perçu leur rôle par rapport au lien social de proximité, notamment concernant les personnes âgées isolées.

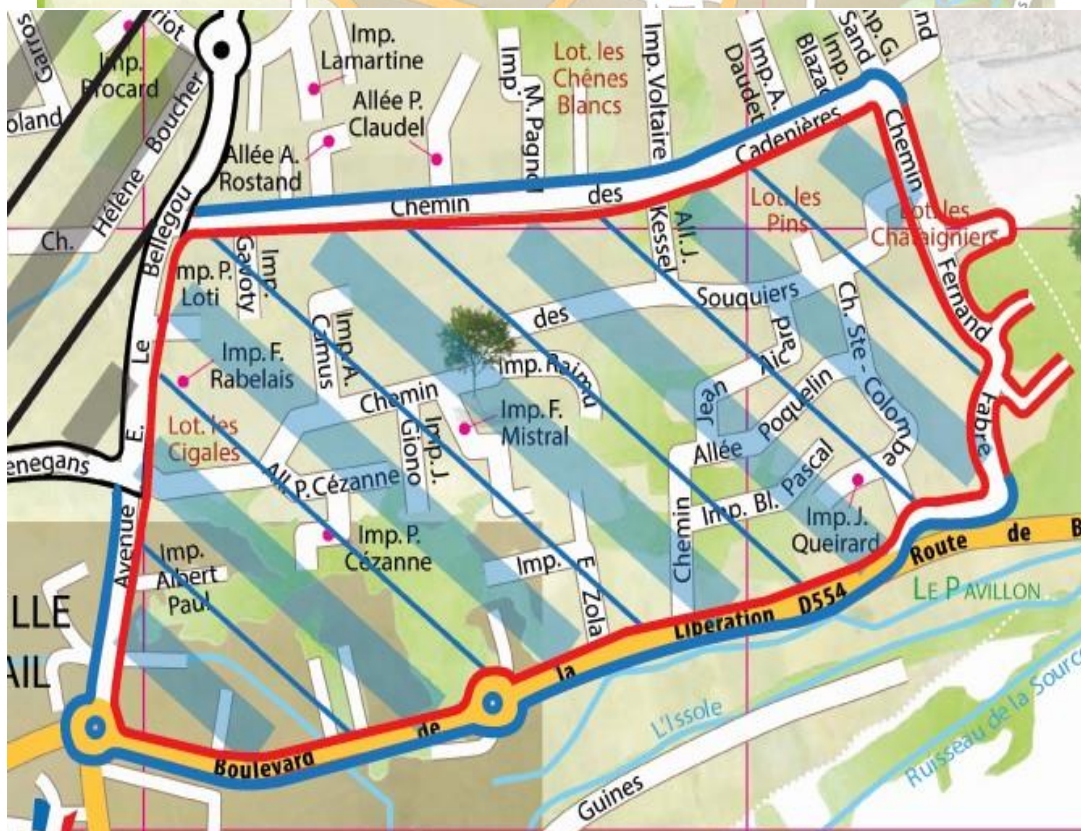
Pour 2022 les perspectives sont la consolidation du dispositif et la préparation de son élargissement aux quartiers non couverts, Ouest des écarts notamment.

ANNEXE 1

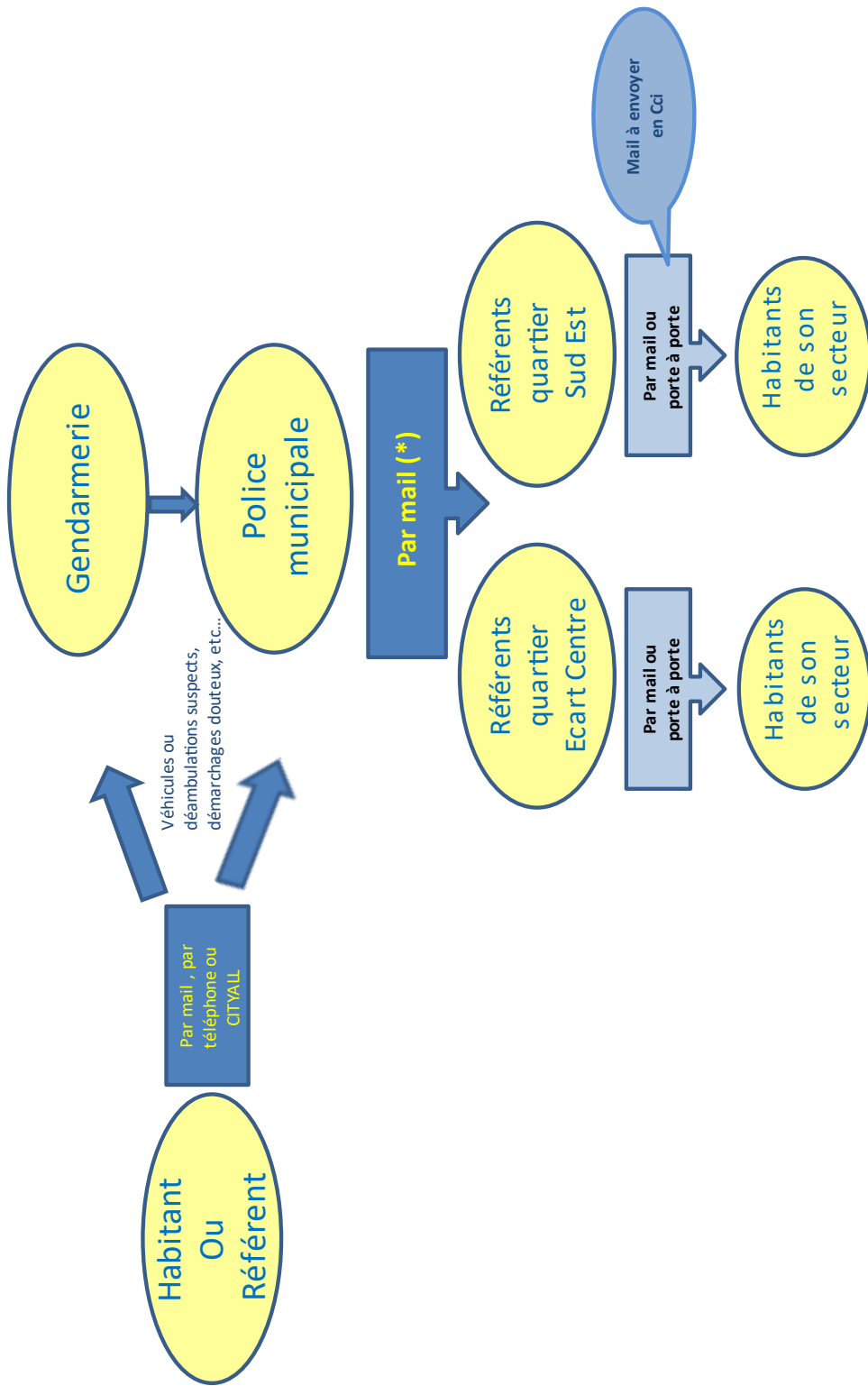
SECTEUR
ECART
CENTRE



SECTEUR
SUD EST



Circuit de diffusion suite événements



ANNEXE 2

(*) pm.participation@gareoult.fr – Copie : Maire, 1^{er} Adjoint, Adjoint en charge de la PM, Adjointe Cohésion Sociale, DGS, Service cohésion sociale